Novembre 2025

Révision du PLU

Approbation

4a. Plan de zonage – Ouest – 1 :5000°

FRANCHELEINS



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	7 juillet 2022
Projet approuvé par délibération du conseil municipal le	24 novembre 2025

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

ZONES

- UA - CENTRE BOURG ANCIEN DE FRANCHELEINS
- UAe - CENTRE BOURG ANCIEN DE CESSEINS
- UB - DEVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DU CENTRE BOURG ANCIEN DE FRANCHELEINS
- UBe - DEVELOPPEMENT URBAIN ELOIGNES DU CENTRE BOURG ANICEN DE FRANCHELEINS
- Und ZONE URBAINE NON DENSIFIABLE

- UE - ZONE URBAINE RESERVEEE AUX EQUIPEMENTS

- UX - ZONE URBAINE RESERVEE A L'ACTIVITE

- AU - ZONE A URBANISER

- A - ZONE AGRICOLE
- Aa - SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX PAYSAGERS DU CHATEAU DE TAVERNOST

- N - ZONE NATURELLE
- Ne - SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CORRESPONDANT A UN EQUIPEMENT
- Nl - STECAL AUTORISANT DES ACTIVITES DE SERVICE
- Nx - STECAL CORRESPONDANT A UNE ACTIVITE EXISTANTE

PRESCRIPTIONS

- ZONE DE PRESERVATION DES COMMERCES (L151-16)

- EMPLACEMENTS RESERVES

- PERIMETRE OAP
- PERIMETRE L151-15

- CHANGEMENT_DESTINATION

- ZONES HUMIDES (inv dep ain)

- L151-19
- ELEMENT D'INTERET ENVIRONNEMENTAL REPERE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23
- ESPACES BOISES CLASSES

INFORMATIONS

- Bâtiments d'élevage (2025)